



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 37718

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'éducation du civisme et de la solidarité. La canicule nous a confirmé que notre société souffre de maux tels que l'égoïsme, l'indifférence et l'individualisme. Il paraît donc évident que le civisme et la solidarité doivent être enseignés durant la scolarité. Il peut être envisagé de rendre ces deux matières obligatoires pour l'examen du baccalauréat. Parallèlement, cet enseignement pourrait être mis en pratique par le biais de parrainage d'une personne handicapée ou d'un senior par les élèves. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures allant dans ce sens.

Texte de la réponse

« Signe d'appartenance à une communauté humaine où chacun a sa part de responsabilité, la solidarité est liée à la valeur de fraternité, à l'idée de justice et à la dignité de la personne » (Enseigner au collège, histoire - géographie - éducation civique, programmes et accompagnement, Cndp/Desco, réédit°. 2002, p. 100). Les programmes d'enseignement de l'éducation civique (dont le dernier a été introduit à la rentrée 2002) forment désormais un cycle complet, de l'école primaire jusqu'aux baccalauréats. Ils s'écartent de la traditionnelle description des institutions et ont été conçus pour favoriser l'appropriation par chacun des valeurs et principes qui fondent la communauté des citoyens en s'organisant autour des notions fondamentales de « personne humaine » et de « citoyen » : la réflexion sur la solidarité et le processus d'intégration sociale et démocratique est au cœur de la démarche conceptuelle et pédagogique, au niveau des classes de quatrième et de seconde en particulier. L'enseignement de l'éducation civique, abordé comme un apprentissage peut ainsi s'appuyer sur une mise en relation étroite des savoirs et des pratiques. Dans la continuité des choix qui l'ont conduit à mobiliser les établissements scolaires et les associations en mettant en oeuvre le programme « envie d'agir » au cours de l'année scolaire 2002-2003, le ministère a inscrit le soutien à l'engagement des jeunes et le développement de la responsabilité des élèves dans les grandes priorités de la prochaine rentrée (cf B.O. n° 6 du 5 février 2004, circulaire n° 2004-015 du 27 janvier 2004, III-2).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37718

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3004

Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6057